

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1323267S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu la décision du 20 décembre 2010 modifiée de structure de l'établissement,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sandrine Pannier, chef du service voyageur et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nadira Khemliche, adjointe, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du service voyageur tel que défini dans la décision de structure relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, notamment ceux relatifs à l'engagement et à la liquidation des dépenses afférentes au dispositif d'aide au retour des étrangers dans leur pays d'origine, y compris les frais de transports.

Article 2

La décision du 1<sup>er</sup> juin 2013 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : INTV1314011S).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
Y. IMBERT